

**SunChemical®**

a member of the DIC group



COMPTOIR DES PRODUITS D'IMPRIMERIE  
8 RUE OMAR IBN AL-KHATTAB  
MENZEL BOUZELFA, 99 8010  
Tunisia

Septembre 24, 2020

**Ayez une pensée pour l'environnement ! Gagnez du temps et de l'argent !  
Recevez vos FDS par voie électronique! Envoyez vos demandes à [regulatory.emsds@sunchemical.com](mailto:regulatory.emsds@sunchemical.com)**

**Ahorra dinero! Cuida el medio ambiente! Recibe las Hojas de Seguridad por correo electrónico!  
Envoyez vos demandes a [regulatory.emsds@sunchemical.com](mailto:regulatory.emsds@sunchemical.com)**

**Sparen Sie Geld! Handeln Sie umweltbewußt! Fordern Sie Sicherheitsdatenblätter in elektronischer Form an.  
Richten Sie Ihre E-Mail an: [regulatory.emsds@sunchemical.com](mailto:regulatory.emsds@sunchemical.com)**

**Risparmia soldi! Sii ecologico! Ricevi MSDS in formato elettronico!  
Invia la tua richiesta all'indirizzo [regulatory.emsds@sunchemical.com](mailto:regulatory.emsds@sunchemical.com)**

**Poupe dinheiro! Seja verde! Receba as F.D.S. electronicamente!  
Envie o seu pedido para o email [regulatory.emsds@sunchemical.com](mailto:regulatory.emsds@sunchemical.com)**

**Save Money! Be Green! Receive MSDS electronically!  
Email your request to [regulatory.emsds@sunchemical.com](mailto:regulatory.emsds@sunchemical.com)**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En conformité avec la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, telle que modifiée par le règlement (UE) 2015/830 de la Commission - France

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : SFSP46:PROCESS BLACK:DK03  
**Code du produit** : SFSP46  
**Nom commercial** : SOLARFLEX® FSP  
**Date d'édition/ Date de révision** : 7 Juillet 2020  
**Version** : 0.04

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées	
Colorant; Matières apparentées aux encres d'imprimerie; Encre d'imprimerie.	
Utilisations non recommandées	Raison
Non applicable.	

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

**Manufacturier/ Distributeur** : Sun Chemical Group GmbH  
AN DEN HIRTENÄCKERN 15, 63791 KARLSTEIN AM MAIN  
GERMANY  
+49 (0) 6188 953-0  
Sun Chemical SA  
Rue 57ème RI  
ZI du Pont du Matz  
60150 THOUROTTE  
Tél. : (+33) 03.44.90.64.76

**Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS** : regulatory.affairs@sunchemical.com

### 1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

#### Organisme consultatif/centre antipoison national

**Téléphone** : (33) 2 41 48 21 21 (24hrs)

#### Fournisseur

**Téléphone** : (33) 975181407 (Chemtrec - 24 hours)  
(33) 3 44 90 60 00 (8:00am - 5:00pm)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

**Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]**

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Chronic 3, H412

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 2.2 Éléments de l'étiquette

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Attention

**Mentions de danger** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

**Prévention** : Ne pas respirer les vapeurs. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

**Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**Ingrédients dangereux** : Propylidynetriméthanol, ethoxylated, esters with acrylic acid  
2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol  
1-Butanamine, N-butyl-, reaction products with polyethylene glycol monoacrylate ether with triméthylolpropane (3:1)  
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxyméthyl)-, polymer with oxirane, 4-(diméthylamino) benzoate  
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

**Éléments d'une étiquette complémentaire** : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Classification	
			Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Type
Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	REACH #: 01-2119489900-30 EC: 500-066-5 CAS: 28961-43-5	25 < 50	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	[1]
Pentaerythritol, ethoxylated, esters with acrylic acid	REACH #: 01-2119969962-19 EC: 500-111-9 CAS: 51728-26-8	20 < 25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Urethane Acrylate Oligomer	CAS: Polymer	5 < 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol	REACH #: 01-2119980666-22 CAS: 1384855-91-7	3 < 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
1-Butanamine, N-butyl-, reaction products with polyethylene glycol monoacrylate ether with trimethylolpropane (3:1)	CAS: 195008-76-5	3 < 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317	[1]
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with oxirane, 4-(dimethylamino) benzoate	CAS: 2067275-86-7	1.0 < 2.5	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361f (Fertilité) Aquatic Chronic 4, H413	[1]
butanone, 2-(dimethylamino)-2-[4-methylphenyl)methyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phenyl]- (9ci)	REACH #: 01-2120040688-50 CAS: 119344-86-4	1.0 < 2.5	Repr. 2, H361d (Foetus) (orale)	[1]
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	REACH #: 01-2119487948-12 EC: 500-114-5 CAS: 52408-84-1	1.0 < 2.5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	[1]
2,5-Furandione, telomer with 1,1'-(1,1-dimethyl-3-methylene 1,3-propanediyl) bis(benzene) and ethenylbenzene, 3-(dimethylamino)propyl imide, imide with polyethylenepolypropylene glycol 2-aminopropyl Me ether, 2-[(C10-16-alkyloxy)methyl]oxirane-quaternized, benzoates (salts)	CAS: Polymer	0.1 < 0.25	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
hydrogen [29H,31H-phthalocyaninesulphonato(3-)-N29,N30,N31,N32]cuprate(1-), compound with dodecylamine (1:1)	REACH #: 01-2120101495-65 EC: 277-475-8 CAS: 73455-75-1	0.1 < 0.25	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) <b>Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.</b>	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

- [1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement  
 [2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail  
 [3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII  
 [4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII  
 [5] Substance d'une préoccupation équivalente  
 [6] Divulgaration supplémentaire pour cause de politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1 Description des premiers soins

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter toute exposition simultanée au soleil ou à d'autres sources de rayonnement ultraviolet susceptibles d'accroître la sensibilité des yeux.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter toute exposition simultanée au soleil ou à d'autres sources de rayonnement ultraviolet susceptibles d'accroître la sensibilité de la peau.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

L'acrylate contenu dans la préparation possède des propriétés irritantes. Lors d'un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, des vésications ou de l'eczéma peuvent apparaître. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

L'ingestion du produit peut provoquer des nausées ou des faiblesses et avoir des répercussions sur le système nerveux central.

Contient du (de la) Propylidynetriméthanol, éthoxylé, esters avec acrylique, 2-Propénoïque, produits de réaction avec dipentaérythritol, 1-Butanamine, N-butyl-, produits de réaction avec polyéthylène glycol monoacrylate éther avec triméthylpropane (3:1), Glycerol, propoxylé, esters avec acrylique. Peut déclencher une réaction allergique.

Les produits suivants possèdent des propriétés sensibilisantes : Propylidynetriméthanol, éthoxylé, esters avec acrylique, 2-Propénoïque, produits de réaction avec dipentaérythritol, 1-Butanamine, N-butyl-, produits de réaction avec polyéthylène glycol monoacrylate éther avec triméthylpropane (3:1), 1,3-Propanediol, 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)-,

## SECTION 4: Premiers soins

polymer with oxirane, 4-(dimethylamino)benzoate, Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid. Des cas d'hypersensibilité peuvent apparaître, avec possibilité de sensibilisation combinée à d'autres substances à base d'acrylate.

### 4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

- Remarques à l'intention du médecin** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

- Dangers de la substance ou du mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### 5.3 Conseils pour les pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

- 6.2 Précautions environnementales** : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.
- 6.4 Références à d'autres sections** : Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manutention et stockage

**Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit.**

- 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 5 - 35 °C  
Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.  
Entreposer conformément à la réglementation locale.  
**Remarques sur le stockage en commun**  
Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.  
**Autres renseignements sur les conditions d'entreposage**  
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**
- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions particulières au secteur industriel** : Non disponible.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

#### **Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

#### DNEL/DMEL

Nom du produit ou de l'ingrédient	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol	DNEL	Long terme Inhalation	1.76 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	DNEL	Long terme Cutané	0.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	16.22 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	1.92 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

#### PNEC

Nom du produit ou de l'ingrédient	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	-	Eau douce	0.00574 mg/l	-
	-	Eau de mer	0.000574 mg/l	-
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	-	Sédiment d'eau douce	0.01687 mg/kg dwt	-
	-	Sédiment d'eau de mer	0.001687 mg/kg dwt	-
	-	Sol	0.00111 mg/kg dwt	-
	-	Empoisonnement Secondaire	5.6 mg/kg	-

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

#### Mesures de protection individuelle

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides. Use eye protection according to EN 166.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Wear suitable gloves tested to EN374. Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés.
- Gants** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Gants** : "RadTexh recommandation d'utilisation:  
 -Usage simple: gants nitrile jetables, non poudrés: Utiliser pour de courtes durées n'excédant pas 30 minutes, dans des conditions de risques d'aspersion. Ne pas utiliser dans les cas où une résistance mécanique est nécessaire ou quand un risque de percement ou déchirement du gants peut se produire. Remplacer immédiatement si le gants se trouve percé, dégradé ou déchiré.  
 -usage général: épaisseur minimum 0,45 mm, gants nitrile sans gomme naturelle de latex, non doublé, sans poudre. utilisé pour une durée d'exposition supérieure à (4 heures pour la plupart des acrylate à séchage UV/EB) ou pour des manipulations mécaniques. Remplacer immédiatement en cas de percement ou changement d'apparence (couleur, élasticité, forme).  
 -usage intensif: gants nitrile sans gomme naturelle de latex, non doublé, sans poudre: utiliser pour la manipulation des solvants. Eviter l'utilisation des solvants chlorés et limiter l'utilisation de cétones (ex: acétone, MEK, MIBK) et l'éthyle et butyle acétates, qui peuvent accélérer la détérioration des gants."  
 Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.
- Protection du corps** : Le personnel doit porter des vêtements de protection.
- Protection respiratoire** : Utiliser des respirateurs appropriés et homologués dans les situations où le produit est susceptible d'être atomisé ou de s'envoler.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non applicable.
- Point de fusion et point de congélation** : Non applicable.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Point d'éclair</b>	: >100°C
<b>COV</b>	: 0%
<b>pH</b>	: Non testé
<b>Limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	: Plus basse valeur connue: 430°C (809°F)
<b>Taux d'évaporation</b>	: Plus haute valeur connue: <1 (Ethoxylated trimethylol propane triacrylate) Moyenne pondérée: 0.9 comparé à acétate de butyle
<b>Tension de vapeur</b>	: Non testé
<b>Densité de vapeur</b>	: Non testé
<b>Densité relative</b>	: Non testé
<b>Solubilité</b>	: Non testé
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	: Non applicable.
<b>Viscosité</b>	: Non testé
<b>Caractéristiques d'explosivité</b>	: Non applicable.
<b>Propriétés oxydantes</b>	: Non applicable.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.
<b>10.3 Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Ce mélange contient des substances qui sont instables dans les conditions suivantes : exposition à la chaleur, sources d'UV importantes. Ceci peut conduire à une polymérisation exothermique du produit. Éviter tout contact accidentel.
<b>10.5 Matériaux incompatibles</b>	: Tenir éloigné de : initiateurs de radicaux libres, peroxydes, alcalins forts, métaux réactifs.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	: Peut polymériser lorsqu'exposé à la lumière du soleil.

## SECTION 11: Données toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

L'acrylate contenu dans la préparation possèdent des propriétés irritantes. Lors d'un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, des vésications ou de l'eczéma peuvent apparaître. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

L'ingestion du produit peut provoquer des nausées ou des faiblesses et avoir des répercussions sur le système nerveux central.

Contient du (de la) Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid, 2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol, 1-Butanamine, N-butyl-, reaction products with polyethylene glycol monoacrylate ether with trimethylolpropane (3:1), Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid. Peut déclencher une réaction allergique.

Les produits suivants possèdent des propriétés sensibilisantes : Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid, 2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol, 1-Butanamine, N-butyl-, reaction products with polyethylene glycol monoacrylate ether with trimethylolpropane (3:1), 1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with oxirane, 4-(dimethylamino)benzoate, Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid. Des cas d'hypersensibilité peuvent apparaître, avec possibilité de sensibilisation combinée à d'autres substances à base d'acrylate.

### 11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	DL50 Cutané	Lapin	>13 g/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

#### Sensibilisation

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

#### Mutagénicité

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

#### Cancérogénicité

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

#### Toxicité pour la reproduction

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

#### Térogénicité

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

#### Risque d'absorption par aspiration

Indéterminé - Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

## SECTION 11: Données toxicologiques

## SECTION 12: Données écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.  
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

### 12.1 Toxicité

Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradation

Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Propylidynetriméthanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	2.89	-	faible
2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol	-	86.4	faible
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	2.52	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, le code du déchet initial peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'autorité locale en matière de déchets.

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

#### Produit

## SECTION 13: Données sur l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

### Emballage

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

**Catalogue Européen des Déchets** : 08 03 12 waste ink containing hazardous substances

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.3 Classe de danger relative au transport</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Non.	Non.	Non.	Non.
<b>Autres informations</b>	-	Le produit est réglementé comme une substance dangereuse seulement lorsqu'il est transporté dans des navires-citernes.	-	-

**14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur** **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC** : Non disponible.

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

**15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange**

**UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

**Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

### Autres Réglementations CE

Nom du produit ou de l'ingrédient	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with oxirane, 4-(dimethylamino)benzoate	-	-	-	Repr. 2, H361f (Fertilité)
butanone, 2-(dimethylamino)-2-[4-methylphenyl)methyl]-1-[4-(4-morpholinyl)phenyl]- (9ci)	-	-	Repr. 2, H361d (Foetus) (orale)	-

### Réglementations nationales

**Usage industriel** : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

Code FIPEC : 4

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

**Texte complet des phrases de danger abrégées** : H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H361d Susceptible de nuire au fœtus en cas d'ingestion.  
 (orale)  
 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Texte complet des classifications [CLP/GHS]** : Aquatic Acute 1, H400 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1, H410 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 2, H411 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  
 Aquatic Chronic 3, H412 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3  
 Aquatic Chronic 4, H413 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4  
 Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
 Repr. 2, H361d (orale) TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) (orale) - Catégorie 2  
 Repr. 2, H361f TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2  
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
 Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
 Skin Sens. 1A, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A  
 Skin Sens. 1B, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

**Date d'impression** : 24 Septembre 2020

**Date de publication précédente** : 16 Juin 2020

**Avis au lecteur**

**SECTION 16: Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites.

L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

**Annexe**